



## Aspect réglementaire

Au niveau provincial, la loi sur la qualité de l'environnement du Québec est la principale ligne directrice à suivre. La planification régionale est entérinée dans le nouveau plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscouata 2016-2020 qui est en vigueur depuis le 25 janvier 2017.

De nombreux règlements encadrent la gestion des matières résiduelles :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
- Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
- Règlement sur les halocarbures
- Règlement sur les matières dangereuses
- Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (huile, peinture, lampe au mercure, pile, électronique et pneu)

Les entités municipales peuvent bénéficier de diverses compensations financières pour les services mis en place

- Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles

Au niveau fédéral, certains règlements s'appliquent aussi, principalement sur la gestion des matières radioactives et celles à risques spécifiées (carcasses de bovins).

## Aspect constitutif de la RIDT

1999 : création par 7 municipalités par décret le 8 décembre pour la gestion du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) situé à Dégelis

2003 : devient « bras technique » de la MRC de Témiscouata suite à l'adoption du premier plan de gestion des matières résiduelles par les 20 municipalités

2007 : modification de la RIDT par décret le 29 mars. Elle possède la compétence pour la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la MRC de Témiscouata (19 municipalités)

2008 : ouverture des premiers écocentres + début contrat régional de vidanges des boues de fosses septiques

2009 : ouverture du lieu d'enfouissement technique (LET) régional

2010 : réalisation de l'état des lieux des installations septiques de résidences isolées + début contrat de collecte régional des matières résiduelles

2013 : ouverture de l'entrepôt pour le pré-traitement des tubulures d'érablières

## Aspect technique

Afin de recycler ou valoriser un maximum de déchets, le Témiscouata a mis en place différents systèmes :

- la collecte et le traitement des matières recyclables en bacs roulants ou les conteneurs
- les écocentres (accessibles aux citoyens et entreprises)
- la vidange systématique des installations septiques
- des partenariats pour diverses matières (comptoirs de linge, biens meubles, tubulures d'érablière, fils électriques, bois, ...)

### Écocentres

- Début des opérations en 2008
- Situé dans les 4 secteurs de la région
  - Dégelis
  - Squatec
  - Pohénégamook
  - Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Cabano
- Ouverts toutes l'année selon des horaires saisonniers variables
- Gratuits, sans limite et sans justificatif, pour les citoyens de la région
- Tous les types de matériaux sont acceptés
- Accessibles aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) moyennant certains frais

### Lieu d'enfouissement technique

- Début des opérations en janvier 2009
- Situé à Dégelis
- Volume total autorisé : 532 956 m<sup>3</sup>
- Durée de vie totale potentielle
  - avec la valorisation par les écocentres et le recyclage 36 ans
  - si tout était enfoui 20 ans
- Près de 1 900 accès par année
- Environ 9 400 tonnes enfouies par année + 3 200 tonnes de matériel de recouvrement

### Contrat de collecte et de transport des matières résiduelles

- En sous-traitance à SSAD (Trois Pistoles)
- 2 camions à chargement qui passent chaque semaine pour 450 conteneurs à déchets et 400 conteneurs à recyclage
- 3 à 5 camions à chargement latéral qui passent en alternance aux deux semaines (sauf l'été, les déchets toutes les semaines) pour vider environ 10 000 bacs roulants à déchets et autant en recyclage

### Contrat de traitement des matières recyclables

- En sous-traitance à Société VIA (Rivière-du-Loup)
- en plus entrepôt de traitement des tubulures d'érablières à Dégelis (4 employés)

### Contrat de transport et de traitement des matériaux secs

Bois et matériaux de construction des écocentres

- En sous-traitance à Conteneurs KRT (Rivière-du-Loup)

### Contrat de vidanges des installations septiques

- En sous-traitance à Sani-Lang (Témiscouata-sur-le-Lac)
- près de 5 300 résidences isolées au Témiscouata

Évolution des tonnages « municipaux »	2017	2010
<b>Enfouissement</b> <i>dont collecte des déchets</i> <i>dont écocentres</i>	8 500 tonnes 7 880 tonnes 620 tonnes	8 445 tonnes 7 925 tonnes 520 tonnes
<b>Écocentres et points de dépôts</b>	4 003 tonnes <i>87 % de valorisation</i>	2 218 tonnes <i>81 % de valorisation</i>
<b>Centre de tri</b>	2 311 tonnes <i>taux de rejets environ 10 %</i>	2 556 tonnes
<b>Sous-total tonnage géré</b> <i>dont recyclé ou valorisé</i>	14 814 tonnes <i>6 314 tonnes (42 %)</i>	13 219 tonnes <i>4 774 tonnes (36 %)</i>
<b>Vidanges installations septiques</b>	2 361 unités 6 364 m <sup>3</sup> de boues	2 019 unités 4 676 m <sup>3</sup> de boues

Matériaux valorisés dans les 4 écocentres	2017	Total depuis l'ouverture (10 ans)	Pour faire une image, équivaut à ...
<b>Agrégats</b>	234,89 tonnes	1 655,21 tonnes	1 182 300 briques
<b>Bois</b>	590,71 tonnes	5 838,80 tonnes	253 860 plaques de contreplaqué ¾"
<b>Matériaux de construction triés</b>	1 437,79 tonnes	9 477,85 tonnes	4 575 camions 10 roues
<b>Matériaux de construction mélangés</b>	482,13 tonnes	2 413,68 tonnes	
<b>Matériel électronique</b>	65,49 tonnes	369,91 tonnes	24 660 ordinateurs avec écran
<b>Métaux</b>	321,61 tonnes	2 254,69 tonnes	150 310 vélos de montagne 26" ou 125 260 batteries automobiles ou 38 150 sècheuses
<b>Pneus</b>	109,35 tonnes	1 032,28 tonnes	103 220 pneus d'automobiles
<b>Résidus domestiques dangereux</b>	52,11 tonnes	443,19 tonnes	83 620 gallons de peinture pleins
<b>Résidus verts et branches</b>	569,18 tonnes	4 528,20 tonnes	27 745 remorques 4'x8'x3 remplies de feuilles mortes
<b>Surplus de textiles</b>	46,46 tonnes	380,93 tonnes	56 020 sacs de linge
<b>Tubulures d'érable</b>	92,99 tonnes	708,93 tonnes	109 065 rouleaux de 500 pieds de 5x16
<b>Total</b>	<b>4 002,71 tonnes</b> <i>soit 87 % de valorisation</i>	<b>29 103,67 tonnes</b> <i>soit 85 % de valorisation</i>	
Déchets	620,55 tonnes	5 116,39 tonnes	51 164 bacs roulants à déchets

Utilisateurs des 4 écocentres	2017	2010
Janvier	601	446
Février	527	375
Mars	632	343
Avril	1 763	2 147
Mai	4 262	2 872
Juin	3 281	2 130
Juillet	2 995	2 222
Août	2 985	2 022
Septembre	2 939	1 722
Octobre	3 086	2 252
Novembre	1 894	1 379
Décembre	732	558
<b>Total</b>	<b>25 697</b> + 39 %	<b>18 468</b>
Jours totaux d'ouverture	746	
Période estivale	23 205 utilisateurs 632 jours d'ouverture	16 746 utilisateurs
Période hivernale	2 492 utilisateurs 114 jours d'ouverture	1 722 utilisateurs



Écocentre secteur Dégelis



Écocentre secteur Squatec



## Aspect financier

Répartition des coûts <u>nets</u> moyens aux municipalités 2017	Déchets	Recyclage	Écocentres	Total
<b>Total coûts <u>nets</u></b> <i>incluant collecte, traitement, administration, sensibilisation et taxes applicables</i>	<b>1 353 349 \$</b>	<b>131 126 \$</b>	<b>354 634 \$</b>	<b>1 839 109 \$</b>
	138 \$/u.o.* 224 \$/t	13 \$/u.o.* 77 \$/t	36 \$/u.o.* 88 \$/t	188 \$/u.o.* 124 \$/t

*\*en se basant seulement sur les unités d'occupation résidentielle (9 807 u.o.), mais le coût réel est aussi réparti sur les unités Industries, Commerces et Institutions (ICI) dans la taxation réelle (nombre non disponible).*

Répartition des revenus	2017
<i>dont quotes-parts municipales</i>	<b>2 393 445 \$</b> <i>soit 62 %</i>
<i>dont subventions</i>	<b>1 053 890 \$</b> <i>soit 27 %</i>
<i>dont tarifications</i>	<b>426 302 \$</b> <i>soit 11 %</i>
<b>TOTAL</b>	<b>3 873 637 \$</b>

Répartition des charges	2017
<b>Administration Sensibilisation – Projets PGMR</b>	<b>362 268 \$</b> <i>soit 10 %</i>
<b>Écocentres</b> <i>incluant vente de bacs et autres</i>	<b>700 252 \$</b> <i>soit 19 %</i>
<b>Collecte du recyclage</b>	<b>569 909 \$</b> <i>soit 15 %</i>
<b>Collecte des déchets</b>	<b>610 318 \$</b> <i>soit 17 %</i>
<b>Centre de tri matières recyclables</b>	<b>87 094 \$</b> <i>soit 2 %</i>
<b>Lieu d'enfouissement</b>	<b>977 058 \$</b> <i>soit 27 %</i>
<b>Vidanges installations septiques</b>	<b>369 220 \$</b> <i>Soit 10 %</i>
<b>TOTAL</b>	<b>3 676 119 \$</b>

### Bilan des réserves au 31 décembre 2017

• Réserve fermeture cellule phase 1	318 425 \$
• Réserve post-fermeture LET	<u>199 363 \$</u>
<b>TOTAL des réserves LET</b>	<b>517 788 \$</b>

• Réserve post-fermeture LES Dégelis	9 733 \$
• Réserve post-fermeture LES St-Elzéar	<u>11 560 \$</u>
<b>TOTAL des réserves LES</b>	<b>21 293 \$</b>

### Dettes à long terme au 31 décembre 2017

• Construction des écocentres	647 716 \$
• Construction du LET	<u>2 705 684 \$</u>
<b>TOTAL de la dette</b>	<b>3 353 400 \$</b>

**Surplus libre au 31 décembre 2017      1 028 004 \$**